



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 31 juillet 2022

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Le ministre de la Santé et de la Prévention et la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche précisent la composition et les missions du nouveau comité de veille et d'anticipation des risques sanitaires**

Depuis le début de la crise sanitaire, le Gouvernement s'est appuyé sur le comité de scientifiques COVID et le comité d'orientation de la stratégie vaccinale (COSV) pour éclairer sa prise de décisions dans la gestion de la pandémie et la protection de la santé des Français. Les travaux de ces deux comités de scientifiques prennent fin le 31 juillet 2022 avec la fin du régime d'état d'urgence sanitaire.

M. François BRAUN, ministre de la Santé et de la Prévention, et Mme Sylvie RETAILLEAU, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, tiennent de nouveau à remercier les présidents et les membres du comité de scientifiques COVID et du comité d'orientation de la stratégie vaccinale pour leurs travaux et l'engagement exceptionnel et réactif dont ils ont fait preuve tout au long de cette crise sanitaire inédite.

Comme le Gouvernement s'y est engagé, un nouveau comité de veille et d'anticipation des risques sanitaires est créé aujourd'hui par décret.

Placé auprès du ministre de la Santé et de la Prévention et de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ce comité exercera un rôle d'expertise et de conseil indépendant des autorités sanitaires en adoptant une approche « Santé globale » (« *One Health* ») élargie aux risques sanitaires liés aux agents infectieux atteignant l'homme et l'animal, aux polluants environnementaux et alimentaires, et au changement climatique.

Ce comité pérenne, transparent et indépendant est chargé :

- D'assurer une mission de veille scientifique sur ces nouveaux risques sanitaires ;
- De modéliser les données recueillies dans le cadre de sa mission de veille scientifique et d'établir des projections ;
- D'émettre des recommandations lorsqu'une projection fait apparaître un risque sanitaire ;

- D'émettre des recommandations sur les mesures envisagées par les autorités publiques afin de lutter contre une crise sanitaire ;
- D'émettre, en tant que de besoin, des recommandations sur la stratégie vaccinale mise en œuvre, le cas échéant, face à une menace sanitaire identifiée par le comité.

Le ministre de la Santé et de la Prévention et la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche indiquent que ce comité sera composé de seize personnalités scientifiques ou professionnels de santé, représentatifs de la diversité des disciplines scientifiques relevant de ces nouveaux risques sanitaires ; d'un représentant des patients et d'un représentant des citoyens.

Le comité de veille et d'anticipation des risques sanitaires travaillera enfin de manière étroite avec les structures de recherche et d'innovation ainsi qu'avec les agences et hauts comités déjà existants, et s'appuiera sur leur expertise scientifique reconnue.

Le président et les membres du nouveau comité de veille et d'anticipation des risques sanitaires seront nommés prochainement.

## **Contacts presse**

### **Cabinet de M. François BRAUN**

[sec.presse.cabsante@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.cabsante@sante.gouv.fr) – 01 40 56 60 60

### **Cabinet de Mme Sylvie RETAILLEAU**

[secretariat.communication@recherche.gouv.fr](mailto:secretariat.communication@recherche.gouv.fr) – 01 55 55 84 24